



Mettons fin à la pauvreté des enfants et des familles



LE VÉRITABLE
PLAN
D'ACTION
ÉCONOMIQUE
DU CANADA
COMMENCE PAR
L'ÉLIMINATION
DE LA PAUVRETÉ

Rapport 2013 sur la
pauvreté des
enfants et des
familles au Canada



FAMILY SERVICE TORONTO
For People. For Change.

Campagne 2000 est hébergée par Family Service Toronto, une agence member de Centraide

LE VÉRITABLE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA COMMENCE PAR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

RAPPORT 2013 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada

Plus de deux décennies se sont écoulées depuis la résolution unanime de la Chambre des communes de « viser à éliminer la pauvreté des enfants au Canada avant l'an 2000 » et quatre ans ont passé depuis que la Chambre des communes en entier a voté pour la « création immédiate d'un plan afin d'éradiquer la pauvreté pour tous au Canada ». Ni la promesse d'éliminer la pauvreté ni le plan ne se sont matérialisés.

Résolutions unanimes de la Chambre des communes, 24 novembre 1989 et 2009

Près d'un enfant sur sept vit *encore* en situation de pauvreté!

Il y aura bientôt 25 ans, tous les parlementaires s'étaient engagés à mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada. Il existe des raisons impérieuses pour que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership sur cette question.

✚ **Premièrement, il s'agit de la bonne chose à faire pour les enfants et pour nous tous**, y compris pour les personnes âgées, les communautés autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes qui ont des incapacités, les familles monoparentales et les communautés racialisées, tous des groupes extrêmement vulnérables à la pauvreté. Par ailleurs, le Canada s'est engagé à respecter la Convention internationale sur les droits de l'enfant et d'autres traités internationaux et il doit s'acquitter de ses responsabilités.

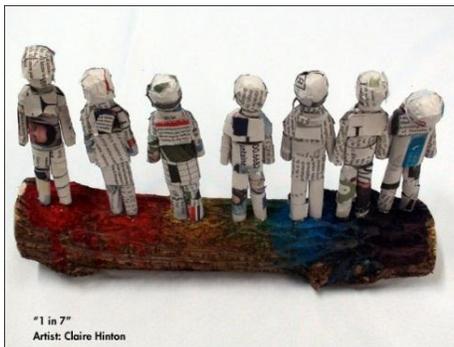
✚ Deuxièmement, la pauvreté des enfants coûte cher. Elle est un coût énorme pour nous tous et toutes. Vingt pour cent des dépenses en matière de santé vont pour soigner des maladies attribuables à des situations de faible revenu et de logements vétustes.¹ La pauvreté infantile engendre des maladies tout au long du cycle de la vie, elle nuit à la réussite scolaire et elle est précurseur de précarité d'emploi. L'Association médicale canadienne recommandait récemment à tous les gouvernements d'accorder la plus grande priorité à doter le Canada d'un plan d'action pour éliminer la pauvreté.²

✚ **Troisièmement, nous savons ce qu'il faut faire.** Au cours de la dernière décennie, de nombreux rapports ont décrit ce qu'il faut

faire pour réduire et éventuellement éliminer la pauvreté. Les données quantitatives et qualitatives produites par les gouvernements, les universitaires et les organisations non gouvernementales et les réflexions de personnes qui ont une connaissance immédiate de la pauvreté concordent toutes pour dire que le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et mener une action soutenue pour réduire la pauvreté. Les provinces ont fait leur part; elles ont pris l'initiative et elles ont connu un certain succès, mais le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer.

✚ Quatrièmement, le Canada a la capacité fiscale d'agir. Le surplus prévu de 10 milliards de dollars en 2018-2019 démontre que l'argent ne manque pas. C'est peut-être la volonté politique d'agir qui manque et la volonté d'agir au vu des éléments de preuve.

Le temps est venu pour le gouvernement fédéral de jouer le rôle qui lui revient à juste titre. Faire fi de ce que coûte la pauvreté ne constitue rien de moins que mal gérer l'économie et nous continuerons tous et toutes d'en payer les coûts financiers et les autres coûts.



Campagne 2000, par l'entremise de son réseau pancanadien de partenaires diversifiés, recommande:

- Au gouvernement du Canada d'établir, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements et les organismes autochtones, la société civile et les personnes en situation de pauvreté un plan d'action fédéral assorti d'objectifs et d'échéanciers pour réduire et éliminer la pauvreté au pays. Enchâssé dans une loi, ce plan devra définir des rôles clés de tous les ordres de gouvernement et reconnaître au Québec sa façon spécifique de procéder en matière de politiques sociales dans le contexte canadien. Sept provinces ont adopté des stratégies de réduction de la pauvreté ou des plans d'action; il est temps pour le gouvernement fédéral de faire sa part.
- Une prestation pour enfants améliorée destinée aux familles à faible revenu d'au maximum 5 400 \$/an par enfant (dollars 2013, indexée à l'inflation) obtenue en rationalisant les programmes de soutien par le biais de la fiscalité et des paiements de transfert. Pour obtenir une prestation pour enfants améliorée, qui serait versée à toutes les familles admissibles et aiderait à réduire la pauvreté, nous proposons d'intégrer la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) à la Prestation nationale pour enfants (PNE) et d'abolir la PUGE en tant que paiement distinct; et de verser les fonds affectés présentement au crédit d'impôt pour enfants et au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants à cette nouvelle Prestation nationale pour enfants (PNE) bonifiée. En vertu de cette approche, le taux de pauvreté infantile chuterait de 15 % et 174 000 enfants échapperaient à la pauvreté pour un léger coût additionnel de 174 M\$.
- Mettre en place un système public de services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) abordables et accessibles à tous les enfants (0 à 12 ans). Les dépenses fédérales en matière de SÉGE devraient atteindre au moins 1 % du PIB d'ici dix ans, en commençant par 1,3 milliard de dollars de nouveaux paiements de transfert versés aux provinces et destinés à des services de garde publics ou sans but lucratif et financés à même des fonds publics.
- De rétablir et d'élargir les critères d'admissibilité du Régime d'assurance-emploi, la durée des prestations et leur niveau.
- Au gouvernement fédéral de verser à l'Initiative en matière de logement abordable les 253 M\$ additionnels par année annoncés dans le Budget 2013 au titre d'acompte sur une stratégie nationale de logement à long terme répondant aux besoins des collectivités locales; et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de renverser la tendance à la baisse des investissements dans le logement abordable en augmentant les fonds accordés annuellement aux projets d'immobilisation et d'entretien à mesure que les accords d'exploitation de logements sociaux expirent.
- Des stratégies proactives, y compris un programme d'équité en matière d'emploi dans les secteurs public et privé et une stratégie de formation efficace accessible aux personnes qui ne touchent pas de prestations d'a.-e. afin de donner des chances d'emploi égales aux groupes racialisés et aux autres groupes défavorisés dans le passé.
- Une stratégie d'élimination de la pauvreté élaborée en collaboration avec les communautés des Premières nations et les Autochtones vivant en milieu urbain, à commencer par une hausse immédiate du financement des services de protection de l'enfance autochtones, des programmes d'éducation et des centres d'amitié autochtones et l'établissement d'un processus de négociation auquel participeraient toutes les parties pour améliorer le projet de Loi sur l'éducation des Premières nations.
- Au gouvernement fédéral de travailler avec les provinces pour fournir du financement suffisant à l'éducation postsecondaire, notamment verser plus de bourses fondées sur les besoins aux étudiants de familles à faible et moyen revenu et rétablir la formule de calcul du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire d'avant 1992 afin d'assurer aux communautés autochtones le financement suffisant pour soutenir toutes les personnes désireuses d'entreprendre des études postsecondaires.
- S'attaquer aux inégalités de revenu croissantes en restaurant de l'équité dans le régime d'imposition des particuliers. En rétablissant des tranches d'imposition progressives, on pourra accroître les recettes fiscales et financer les services publics utilisés par tous les Canadiens et Canadiennes, tout en réintroduisant le principe de l'imposition fondée sur la capacité de payer.

Le gouvernement fédéral doit assumer son rôle de leadership - les taux élevés de pauvreté infantile persistent

« Le Canada ne peut pas et ne doit pas permettre à une autre génération d'Autochtones de languir dans la pauvreté. **La pauvreté n'est pas inévitable et elle n'est pas immuable. Des transformations sont manifestement possibles, souhaitables et nécessaires.** C'est une question de volonté de la part des Canadiens et Canadiennes ». ³

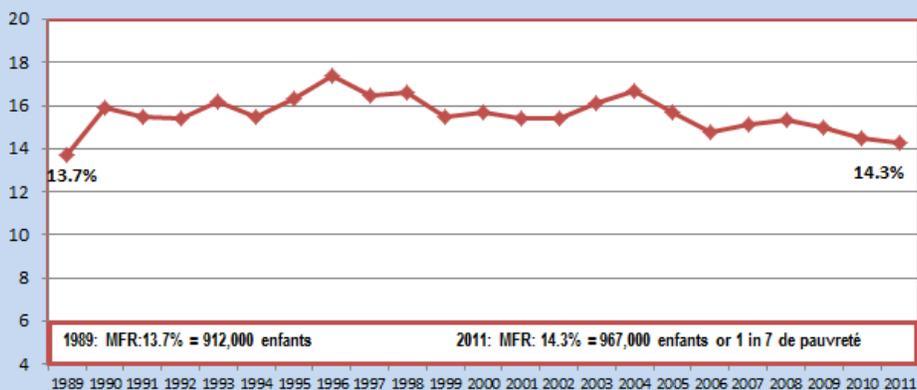
Poverty or Prosperity, CCPA et Aide à l'enfance Canada, juin 2013

Les statistiques les plus récentes révèlent que 967 000 enfants, soit un sur sept, vivent encore en situation de pauvreté, une légère baisse à comparer à 979 000 en 2010.⁴ Plus d'enfants et de familles sont pauvres en 2011 qu'ils ne l'étaient en 1989 quand la Chambre des communes a voté à l'unanimité pour mettre fin à la pauvreté infantile au Canada en l'an 2000. Les faibles réductions du taux de pauvreté des enfants depuis la récession de 2008 ne reflètent pas justement la situation d'un nombre beaucoup trop élevé de familles qui ont du mal à subvenir à leurs besoins de base. En cette période de faible relance économique, les familles sont encore aux prises avec de l'instabilité économique. En effet, quatre emplois sur cinq créés depuis la crise économique sont classés comme temporaires.⁵ Le niveau d'insécurité alimentaire des familles est extrêmement critique : 1,1 million d'enfants ont accès de façon insuffisante ou aléatoire à la nourriture à cause de contraintes

financières.⁶ Les enfants représentent 36 % des utilisateurs de banques alimentaires au Canada.⁷

Il est extrêmement choquant que quatre enfants autochtones sur dix au Canada vivent en situation de pauvreté. Une nouvelle analyse incisive publiée par le Centre canadien de politiques alternatives et Aide à l'enfance Canada indique que, selon les données du recensement de 2006, 40 % des enfants autochtones vivent en situation de pauvreté.⁸ Les enfants autochtones incluent les Métis et les Inuits, les enfants non inscrits vivant hors réserve et les enfants inscrits vivant dans les réserves, appelées également communautés autochtones. Dans les communautés autochtones où le financement des services et des programmes de soutien du revenu relève principalement du gouvernement fédéral, un enfant autochtone inscrit sur deux vit en situation de pauvreté.

Graphique 1: Taux de pauvreté des enfants de familles à faible revenu au Canada : 1989 - 2011



Source: Statistique Canada. Tableau 202-0802 – Personnes dans une famille à faible revenu, annuel, CANSIM (base de données), juin 2013

— MFR Après Impôt (MFR)

Mesurer le faible revenu : un défi dans les provinces et les territoires et pour des groupes choisis

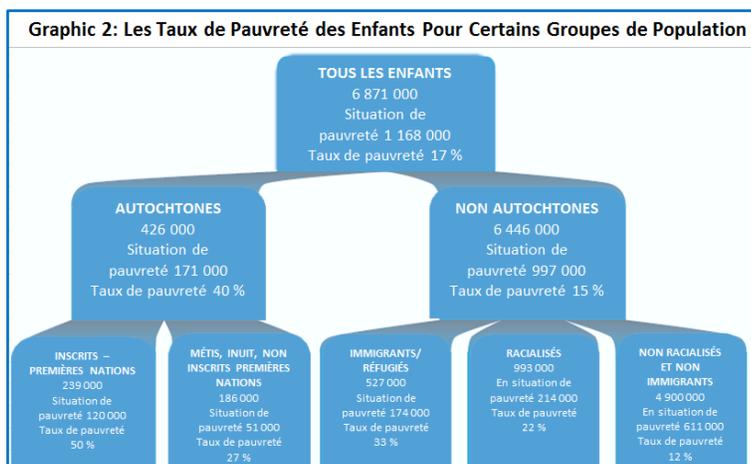
Le Canada n'a pas de « seuil de pauvreté » officiel, mais. Statistique Canada produit plusieurs mesures de faible revenu, notamment le Seuil de faible revenu (SFR) avant et après impôt, la Mesure du panier de consommation (MPC) et la Mesure de faible revenu (MFR) avant et après impôt.⁹ Chaque mesure a ses forces. Aux fins de ce rapport, Campagne 2000 a choisi d'utiliser la MFR après impôt plutôt qu'un ensemble de mesures de faible revenu.

La MFR est une mesure relative de la pauvreté basée uniquement sur la distribution du revenu des ménages. La MFR correspond à un pourcentage fixe (50 %) du revenu moyen ajusté des ménages et elle tient compte de la taille des ménages. **Le MFR après impôt de 2011 pour un parent avec un enfant était de 28 185 \$.**¹⁰ La MFR est une mesure globale de faible revenu qui prend en compte l'exclusion sociale, le stress engendré par les comparaisons sociales et l'exposition à des facteurs stressants et à la privation matérielle. Elle est aussi la mesure de faible revenu la plus souvent utilisée dans les comparaisons internationales et la plus étroitement reliée aux mesures de l'état de la santé.¹¹

Les SFR sont des mesures semi-relatives basées sur la relation entre le revenu des ménages et leurs habitudes de consommation en 1992 (le revenu des familles 20 % supérieur au pourcentage moyen de leurs dépenses pour la nourriture, le logement et les vêtements, ajusté à la taille de la famille et de la collectivité habitée). La MPC est une mesure de défavorisation matérielle basée sur le coût d'un panier de biens et de services déterminés

correspondant à un niveau de vie de base et modeste.¹² Jusqu'en 2006, pour dresser le portrait dans le temps de la pauvreté dans des groupes démographiques choisis, notamment les groupes racialisés, les Autochtones, les immigrants et les personnes ayant des incapacités, le recensement était l'unique source fiable. Malheureusement, en 2010, le gouvernement fédéral a aboli le questionnaire détaillé obligatoire du recensement et l'a remplacé par l'Enquête nationale auprès des ménages, une enquête à participation volontaire.

Les données de cette enquête publiées récemment indiquent un faible taux de réponse de la part des personnes à faible revenu. Campagne 2000 et beaucoup d'autres s'inquiètent donc de la validité et de la fiabilité des données sur la pauvreté, surtout parmi les populations vulnérables et pour les petites régions du pays. À cause de l'absence de données solides, il est plus difficile de suivre dans le temps les taux de pauvreté de certains groupes sociaux choisis. La taille des échantillons est déjà un problème dans les provinces canadiennes moins nombreuses et encore plus dans les territoires, là où recueillir des données fiables pour illustrer la profondeur et l'ampleur de la pauvreté s'avère un exercice difficile. Campagne 2000 demande la restauration du questionnaire détaillé obligatoire du recensement ou l'introduction d'une autre source similaire et fiable de données afin que nous puissions suivre de manière efficace les taux de pauvreté des enfants et des familles, notamment dans des groupes sociaux choisis.



Source: Avec l'autorisation du Centre canadien de politiques alternatives et d'Aide à l'enfance Canada, 2013 Données extraites du FMGD du recensement 2006 utilisant la MFR après impôt.

Le taux de pauvreté infantile au Canada est encore *scandaleusement* élevé

Un indice de défavorisation propre aux enfants ¹³

Selon les critères de l'UNICEF, les enfants qui vivent en situation de pauvreté sont privés de deux ou de plusieurs des quatorze éléments mentionnés dans l'indice. Le Canada n'ayant pas d'indice de défavorisation propre aux enfants, certains chercheurs s'inspirent de l'indice général de défavorisation pour établir des comparaisons très limitées. En s'appuyant sur ces données, en vertu de son taux de pauvreté infantile relatif de 13,3 %, le Canada se classe dans le tiers inférieur (24/35).

1. Trois repas par jour
2. Au moins un repas par jour contenant de la viande, de la volaille, du poisson ou un plat végétarien équivalent
3. Des fruits et légumes frais tous les jours
4. De livres adaptés à l'âge de l'enfant et à son niveau de connaissance
5. Des fournitures de loisirs à l'extérieur (vélo, patins à roulettes, etc.)
6. Des activités récréatives régulières (natation, jouer d'un instrument de musique, participer à un club de jeunes, etc.)
7. Des jeux à l'intérieur (au moins un par enfant, y compris des jouets éducatifs pour bébé, des jeux de construction, des jeux de table, des jeux pour ordinateur, etc.)
8. De l'argent pour participer à des sorties et des activités scolaires
9. Un endroit tranquille assez grand et bien éclairé pour faire ses devoirs
10. Une connexion Internet
11. Des vêtements neufs (c'est à dire pas tous déjà portés)
12. Deux paires de chaussures à sa grandeur (incluant au moins une paire de chaussures toute température)
13. La possibilité d'inviter occasionnellement des amis à la maison pour jouer et manger
14. La possibilité de fêter des occasions spéciales, comme un anniversaire, des fêtes, des événements à caractère religieux, etc.)

Le taux de pauvreté infantile au Canada, à l'instar de celui de l'Australie, lui vaut régulièrement la note C depuis les années 1980.¹⁴

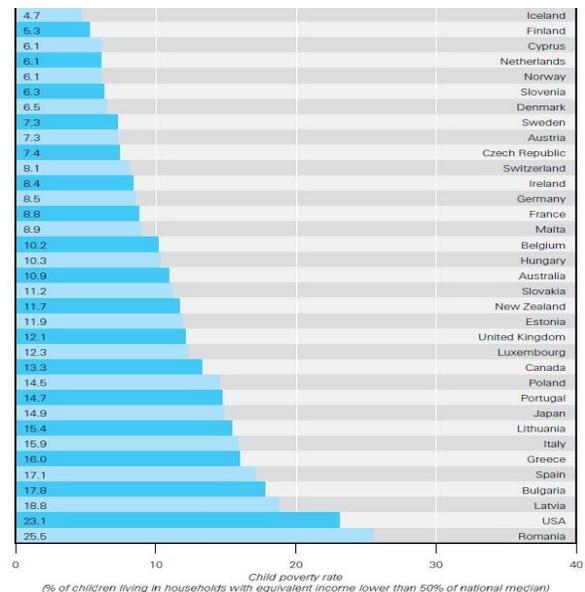
Au fil des années, de nombreuses études internationales ont comparé les taux de pauvreté infantile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays industrialisés. **Le taux de pauvreté infantile au Canada, d'après les statistiques de 2009, est de 13,3 %, le rangeant scandaleusement au 24^e rang sur 35 pays de l'OCDE.** L'UNICEF et le Conference Board du Canada rappellent aux pays, y compris au Canada :

Les gouvernements ont la responsabilité de respecter l'engagement qu'ils ont pris en vertu de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant d'accorder la « priorité absolue » aux enfants dans la répartition des ressources publiques.

Quatre pays nordiques, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède, occupent immanquablement aux premiers rangs. Et les États-Unis sont le seul pays à se retrouver régulièrement loin derrière les autres.¹⁵ Il ressort immanquablement de cela que les pays où les taux de pauvreté ont diminué se sont détournés des approches passives axées uniquement sur les prestations pour réduire la pauvreté au profit de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté qui comprennent plusieurs politiques sociales

efficaces et arrivent entre elles les stratégies des gouvernements, des ministères et des fournisseurs de services pour réduire la pauvreté et accroître l'autosuffisance. Il s'agit de stratégies comme financer la formation professionnelle, fournir des services de garde à l'enfance et introduire des incitatifs fiscaux pour les travailleuses et travailleurs bas salariés.

Graphique 3: La pauvreté infantile dans les pays riches¹⁶



Pour empêcher des familles de sombrer dans la pauvreté et pour soutenir les efforts de celles qui tentent de s'en sortir, le **Canada a besoin d'une approche à deux volets, soit renforcer les politiques publiques qui ont un impact direct sur le revenu familial et améliorer les possibilités d'emploi des parents.** Prises ensemble ces stratégies s'appuient sur le rôle central du gouvernement du Canada pour gérer l'économie et sur son leadership historique dans la création et le financement d'un filet de sécurité sociale résistant. Les parents qui cumulent les rôles de gagne-pain et de fournisseurs de soins ont besoin de soutien pour assurer à leur famille des conditions de vie décentes et dignes. Les marchés du travail ne font pas la distinction entre les travailleurs qui sont parents et les autres, mais les politiques publiques qui reconnaissent l'importance d'élever des enfants et aident à réduire la pauvreté peuvent faire une énorme différence.

Améliorer les politiques publiques : argumentaire pour augmenter à 5 400 \$ de la Prestation nationale pour enfants

Une prestation pour enfants de 5 400 \$ (dollars 2013, indexée sur l'inflation) conjuguée à un salaire minimum juste est



nécessaire pour réduire de manière substantielle la pauvreté des enfants et des familles. La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Supplément de la prestation nationale pour enfant (SPNE) pour les familles à faible et moyen revenu, un programme conjoint fédéral, provincial et territorial lancé en 1998, ont joué un rôle très important

Artiste : Mira Philips
Titre : Combat de tous les instants

pour prévenir et réduire la pauvreté des enfants et des familles.¹⁷ Les familles y ont accès présentement.

Présentement, les familles admissibles peuvent recevoir au maximum 3 654 \$ par année (PFCE et SPNE combinés). La prestation pour enfants (PFCE/SPNE) est versée mensuellement aux familles admissibles; elle est non imposable, non remboursable et elle est basée sur le revenu net familial de l'année précédente selon la déclaration d'impôt.

Il est important de préciser que la prestation pour enfants est progressive; les personnes à revenu plus faible reçoivent une prestation plus élevée, et inversement. Dans un certain sens, la PFCE/SPNE est un premier pas pour pallier les inégalités auxquelles font face beaucoup de familles. En 2013, les familles admissibles dont le revenu net atteignait 25 356 \$ ont reçu la prestation PFCE/SPNE maximale, tandis que les familles dont le revenu net était de 25 356 \$ à 43 561 \$ ont pu recevoir la PFCE en entier et une partie du SPNE.¹⁸ Les familles au revenu net plus élevé peuvent recevoir une partie de la PFCE.

Beaucoup de familles disent à Campagne 2000 que la PNE les aide à payer le loyer ou les services publics ou à acheter de la nourriture et des fournitures sanitaires essentielles. À cause de la pénurie de logements abordables, surtout dans les villes, les familles doivent se résoudre à habiter un logement trop cher pour leurs moyens. Par ailleurs, le manque d'emplois à temps plein que cherchent beaucoup de travailleurs à temps partiel, mais qu'ils ne peuvent pas trouver, signifie que beaucoup de familles ont du mal à équilibrer leur budget.

La PFCE/SPNE a démontré son efficacité à réduire les taux de pauvreté infantile. Des études sur son impact révèlent qu'en 2006 seulement, la PNE avait évité à 61 900 familles et à leurs 151 700 enfants de se retrouver en situation de pauvreté.¹⁹ Par contre, le niveau des prestations, quoiqu'indexé annuellement, n'a pas été relevé depuis 2007. Pour atteindre ses objectifs de prévenir et de réduire la pauvreté, la PNE doit être augmentée à un maximum de 5 400 \$. Cette prestation bonifiée, conjuguée à un travail à temps plein payé 12,50 \$/h, permettrait à une mère seule avec un enfant de sortir sa famille de la pauvreté.

Augmenter à 5 400 \$ la Prestation nationale pour enfants réduira la pauvreté infantile

En 2012, Campagne 2000 a commandé une simulation de l'effet qu'aurait le versement d'une prestation pour enfants de 5 400 \$ maximum aux familles à faible et moyen revenu avec enfants au Canada qui touchent présentement la PNE.²⁰

La simulation a fait ressortir ce qui suit :

- ✚ Une prestation pour enfants augmentée à 5 400 \$ maximum réduit le taux de pauvreté infantile de 15 % et sort 174 000 enfants de la pauvreté.
- ✚ La diminution de la pauvreté familiale est plus substantielle dans les familles dont le revenu est de 20 000 \$ à 35 000 \$.
- ✚ Les données laissent entrevoir l'importance de consolider les revenus des familles en leur donnant accès à un travail à temps plein toute l'année à salaire décent.

Créer une prestation pour enfants de 5 400 \$ en dépensant de façon intelligente

Présentement, le système d'imposition des particuliers au fédéral comprend un éventail de mesures qui reconnaissent et soutiennent différentes responsabilités liées à l'éducation des enfants. La PFCE/PNE est la mesure la plus importante; elle vient en aide à environ 90 % des enfants au Canada. La Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), une allocation mensuelle de 100 \$ versée à chaque enfant de moins de 6 ans est imposable sur le revenu le plus faible de la famille. Cette allocation est un paiement de transfert en argent; elle n'a pas de lien direct à la garde d'enfants et elle est loin de couvrir le coût des services de garde. Les familles peuvent aussi avoir accès à un crédit d'impôt pour enfants non remboursable équivalent à une réduction annuelle d'impôt fédéral de 300 \$ pour la plupart des familles qui ont des enfants, sauf celles qui sont à faible revenu. Il y a aussi le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants (2007) applicable à des dépenses admissibles pouvant atteindre 500 \$/an par enfant de moins de 16 ans.



Des études récentes confirment que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants (CICPE) n'aide pas la plupart des familles à faible revenu qui ne paient pas d'impôt. Il avantage cependant les familles à revenu élevé qui sont plus susceptibles d'avoir les moyens de payer directement les coûts et par la suite de réclamer le crédit d'impôt. Une analyse des données des déclarants indique que le revenu moyen des familles réclamant ce crédit est d'environ 115 000 \$. Les chercheurs aimeraient connaître l'utilisation du crédit d'impôt pour toutes les tranches de revenu; ils recommandent que le crédit d'impôt soit accessible aux familles qui ne paient pas d'impôt.²¹

Dans un examen récent de la PUGE, laquelle devait initialement offrir « plus de choix en matière de garde d'enfants », des chercheurs ont examiné les données démographiques, financières et reliées aux services de garde pour constater que la PUGE ne produisait pas de nouvelles options de garde d'enfants et ne renforçait pas les options existantes, en dépit d'une dépense annuelle de 2,5 milliards depuis 2006. Ces fonds auraient pu servir à financer des services de garde réglementés, qui sont une infrastructure publique que les familles peuvent utiliser au fil du temps, et à bonifier la PFCE/SPNE.²²

Campagne 2000 propose au gouvernement du Canada de rationaliser par le biais de la fiscalité la façon dont il soutient les familles et ainsi, obtenir une prestation pour enfants bonifiée, qui serait versée à toutes les familles admissibles et qui aiderait à réduire la pauvreté. Plus précisément, nous proposons d'intégrer la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) à la Prestation nationale pour enfants (PNE) et d'abolir la PUGE en tant que paiement distinct; et de verser les fonds affectés présentement au crédit d'impôt pour enfants et au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants à cette nouvelle PNE bonifiée. Une telle mesure augmenterait considérablement l'efficacité visée par le système. La simulation estime qu'avec ces ajustements, le coût additionnel pour augmenter à 5 400 \$ maximum la PFCE/PNE serait de 174 M\$. Campagne 2000 propose également de transférer des fonds fédéraux aux provinces et aux territoires destinés à créer un système public de services éducatifs et de garde l'enfance de qualité, abordables et accessibles à tous les enfants (0 à - 12 ans).

Feuille d'information 5

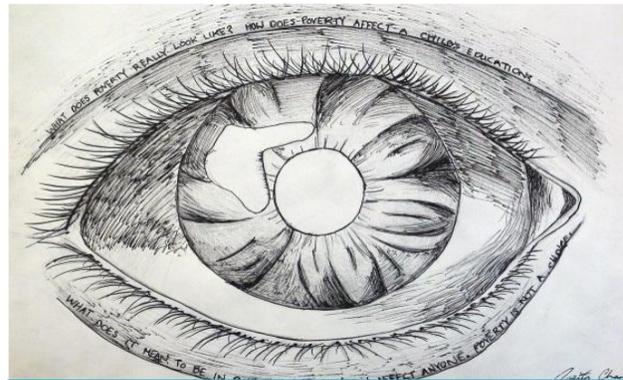
Les investissements publics sont essentiels pour éliminer la pauvreté

Le rôle important des paiements de transfert pour prévenir et réduire le taux de pauvreté des enfants et des familles est illustré dans le graphique 4. Ces transferts sont versés par les gouvernements fédéral et provinciaux et ils incluent les prestations pour enfants et les prestations pour les autres membres de la famille, y compris le crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services et l'assurance-emploi.

L'impact des paiements de transfert s'est amplifié au fil du temps. En 1989, les transferts ont réduit la pauvreté

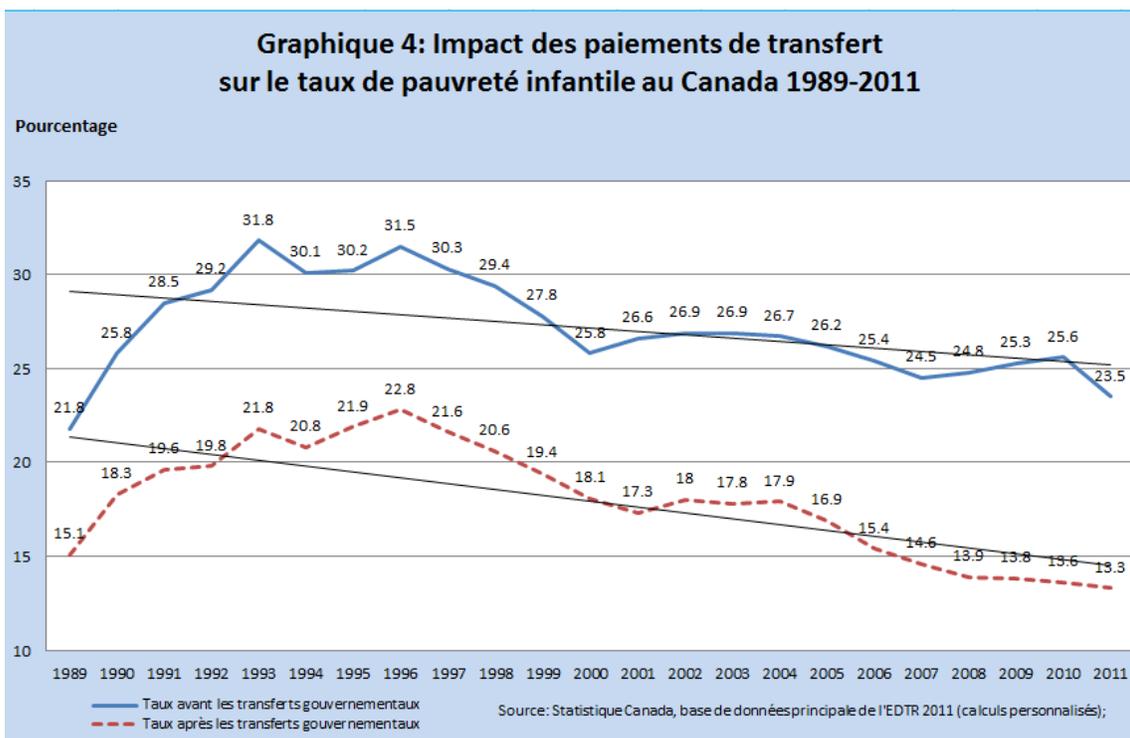
des enfants et des familles de 6,7 %, en 1999, de 8,4 % et en 2010, de 12,0 %. Le taux de la pauvreté liée au revenu marchand a augmenté de 2008 à 2010, mais les paiements de transfert ont pallié cette augmentation et le taux de pauvreté infantile a baissé de 25,6 % à 13,6 %.

Manifestement, des politiques du marché du travail et d'autres politiques sont requises pour favoriser une distribution plus équitable du revenu.



Artiste: Jarita Chan

Titre: À quoi ressemble la pauvreté?



« Ce marché du travail ressemble à une roue de hamster : les travailleurs courent toujours plus vite, mais n'avancent pas »,²³

Erin Weir, économiste

Présentement, avoir un emploi n'est pas une façon assurée de sortir de la pauvreté. Les données les plus récentes révèlent que plus d'un enfant défavorisé sur trois avait au moins un parent actif à temps plein et toute l'année sur le marché du travail, mais demeurait malgré tout pauvre. L'augmentation des emplois temporaires et précaires au cours des dernières années oblige beaucoup de parents à prendre des emplois à temps partiel, instables qui ne leur donnent pas un salaire décent ou des avantages sociaux de base. De 2009 à 2012, le nombre de Canadiens et de Canadiennes occupant un emploi temporaire a augmenté trois fois plus rapidement que le nombre de personnes occupant un emploi permanent.²⁴ Et lorsque ces emplois temporaires prennent fin, les parents ont de faibles chances d'être admissibles au Régime d'assurance-emploi (a.-e.) Ils devront probablement dépendre de l'aide sociale, le programme de dernier recours.

Les personnes qui ont un emploi temporaire et précaire sont moins susceptibles d'avoir des avantages sociaux, comme une assurance-maladie complémentaire et un régime de retraite. Souvent, elles ne connaissent pas d'avance leurs horaires ni le nombre d'heures qu'elles travailleront et leurs horaires changent souvent de façon inattendue. Enfin, elles sont plus à risque de ne pas être payées.²⁵ L'emploi dans certains postes précaires est si instable que les personnes ne savent pas si elles travailleront le lendemain, la semaine prochaine ou le mois prochain. Aussi, comme beaucoup de ces postes sont à

temps partiel et à faible salaire, les parents sont parfois obligés d'avoir plus d'un emploi à la fois. Cette instabilité complique la vie des parents qui doivent faire garder leurs enfants, planifier les dépenses et passer du temps en famille.

En 2012, environ une personne sur quatre travaillant à temps partiel au Canada a déclaré qu'elle préférerait un emploi à temps plein, mais qu'il n'y en avait pas.²⁶

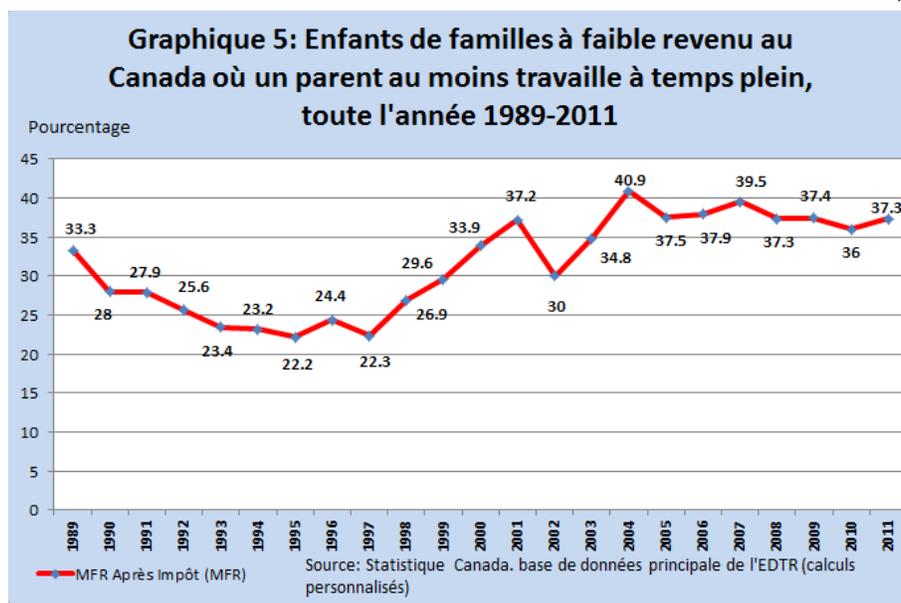
« J'ai dit à mon superviseur que mon fils devait subir un examen lundi chez le médecin et que je ne savais pas comment ça se passerait... je ne serais peut-être pas disponible. Soudainement, le lendemain, on m'appelle pour me dire qu'il n'y a plus de travail. Mon ami avait le même emploi et il m'a dit qu'on l'avait appelé ce matin-là. Tu ne peux pas révéler la vérité ». ~ Un parent

Une étude réalisée dans le sud de l'Ontario sur la précarité d'emploi et le mieux-être des ménages met en lumière les conséquences d'un travail à horaire variable et imprévisible sur les travailleurs et les travailleuses et sur leurs familles.²⁷

- À comparer aux personnes dans la même tranche de revenu qui ont un emploi stable, les personnes à faible et moyen revenu dont l'emploi est précaire sont deux fois plus susceptibles de dire que leur anxiété face au travail nuit à leur vie personnelle et familiale.

- Plus de 25 % des personnes à faible ou moyen revenu dont l'emploi était précaire ont dit qu'elles avaient du mal à trouver un service de garde à comparer à moins de 15 % des personnes qui avaient un emploi sûr.

- À comparer aux personnes dans la même tranche de revenu qui ont un emploi stable, les personnes à faible et moyen revenu dont l'emploi est précaire sont plus susceptibles d'avoir du mal à joindre les deux bouts ou à manquer d'argent pour faire l'épicerie.



Feuille d'information 7

Les jeunes continuent de faire face à l'incertitude

« Le fardeau de la dette étudiante n'a jamais été aussi lourd. Les jeunes terminent leurs études avec une dette étudiante de 30 000 \$, ajouté à cela un montant de 5 000 \$ non payés sur leur carte de crédit. Il s'ensuit que beaucoup d'étudiantes et d'étudiants se retrouvent dans un gouffre dont il est difficile de se sortir ».

Laurie Campbell, directrice générale, Credit Canada²⁸

Quant à l'avenir qui les attend au Canada, les défis des jeunes en matière d'indépendance économique, de fondation d'une famille et de santé sont énormes. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent en 2011 un petit segment de notre population, soit 13 %, une baisse considérable à comparer à 19 % en 1971. Or, leur apport est déterminant pour assurer au Canada un avenir dynamique.²⁹ Les jeunes sont plus nombreux que jamais à être nés à l'extérieur du Canada et de parents immigrants.³⁰ Le taux de chômage chez les jeunes est régulièrement élevé, en fait deux fois plus que la moyenne générale, et c'est dans ce contexte que les jeunes font face aux coûts élevés des études postsecondaires, à de l'emploi précaire dans beaucoup de régions au Canada et à un marché de l'habitation de plus en plus inabordable pour les nouveaux venus.

Une proportion plus grande de jeunes est bien instruite et retarde leur entrée sur le marché du travail; pourtant ils sont aux prises avec d'énormes problèmes financiers et des parcours de vie difficiles.³¹ Une étude récente menée dans le sud de l'Ontario a démontré que le fait d'avoir un emploi précaire avait surtout une incidence sur la qualité de vie des ménages à faible et moyen revenu. Les travailleurs et travailleuses à faible et moyen revenu qui ont un emploi précaire, et beaucoup sont des jeunes, sont plus susceptibles de retarder d'avoir des enfants à cause de l'incertitude de leur travail.³² Un autre indicateur sociétal inquiétant mérite qu'on s'y attarde sérieusement : le suicide est la principale cause de décès non accidentel chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans et la principale cause de décès des enfants et des jeunes (âgés de 10 à 19 ans) chez les Autochtones.³³

L'éducation est importante à court et à long terme. Les jeunes qui ne terminent pas leurs études secondaires sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu,³⁴ d'être sans emploi et de se retrouver sans-abri.³⁵ Même si les taux de décrochage scolaire ont diminué de façon importante au cours des trente dernières années, ils demeurent à un niveau inacceptable, au-dessus de 10 %, en Alberta, au Manitoba, au Québec et de 50 % au Nunavut.³⁶ La modification proposée à la Stratégie d'emploi du Canada, qui aurait pour effet de ne plus financer la formation dispensée aux personnes qui ne touchent pas de prestations d'a.-e., ne ferait que limiter encore plus les

possibilités d'améliorer leur sort des personnes moins instruites.

Les économistes de toutes tendances sont d'accord pour dire qu'un système d'éducation solide à tous les niveaux rapporte aux personnes de même qu'aux économies. Des diplômés d'études postsecondaires sont plus susceptibles d'avoir un emploi et d'avoir un revenu élevé. Des citoyens et citoyennes qui ont de bons emplois et sont bien payés redonnent à l'économie par leur travail, leurs dépenses et leurs impôts et ils évitent les effets personnels et collectifs bien documentés de la pauvreté. Et pourtant, les jeunes travailleurs et travailleuses ont de plus en plus souvent un emploi précaire. Le travail à temps partiel non souhaité chez les jeunes, un indicateur de sous-emploi, a augmenté considérablement depuis les années d'avant la récession (2007) jusqu'en 2012, de sorte que beaucoup de jeunes ont du mal à rembourser leurs prêts étudiants.³⁷

Le coût inabordable des études postsecondaires est un obstacle majeur pour les jeunes à faible et moyen revenu. Aujourd'hui, beaucoup d'étudiants et d'étudiantes financent leur éducation en s'endettant presque autant que pour une hypothèque. La Fédération canadienne des étudiants et étudiantes (FCE) estime à 15 milliards de dollars la dette d'études fédérale. Il faut mentionner que les droits de scolarité et les frais afférents représentent 50 % du budget de fonctionnement des universités, une hausse de 20 % depuis 1982.³⁸ Depuis 1990, les sommes dues aux programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants sont passées de 10 000 \$ à 25 000 \$ par étudiant.

Malgré la relative stabilité économique du Canada, les jeunes travailleurs et travailleuses d'aujourd'hui, à la fois ceux qui ont fait des études postsecondaires et les autres, se trouvent face à des perspectives d'emploi incertaines et au sous-emploi. De 1997 à 2011, le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 30 ans occupant un emploi non permanent est passé de 6,9 % à 11,6 %.³⁹ Un peu plus de la moitié de ces employés avait fait des études collégiales ou universitaires. Les autres avaient un travail temporaire ou à temps partiel (26,2 %) ou ils étaient sans emploi (6,2 %).⁴⁰

Une stratégie vigoureuse pour créer de bons emplois est nécessaire pour assurer l'avenir économique des jeunes au Canada.

Les inégalités de revenu : L'écart se creuse

- La famille riche moyenne avec enfants possédait presque douze dollars (11,78 \$) pour chaque dollar que possédait une famille au bas de l'échelle des revenus avec enfants en 2011. Manifestement, la richesse générée par la croissance économique et la mondialisation n'est pas distribuée équitablement.
- Le 1 % de personnes au revenu le plus élevé au Canada accaparait 10,6 % de tous les revenus au Canada en 2010.⁴¹

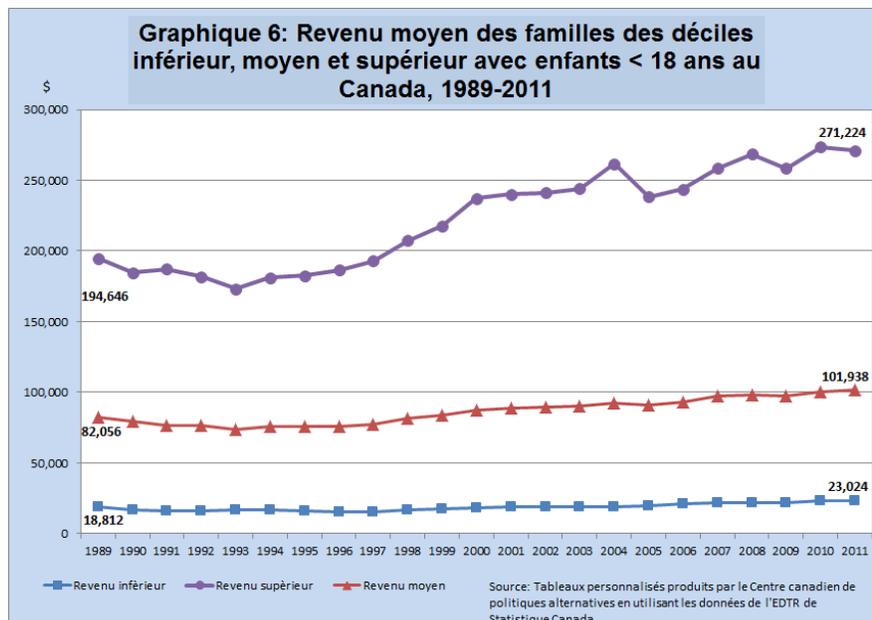
Le revenu moyen des familles les plus riches avec enfants a grimpé en flèche pour atteindre 271 224 \$, tandis que le revenu moyen des familles les plus pauvres est demeuré à 23 024 \$. Le revenu de la classe moyenne est également demeuré stagnant et les inégalités ont grimpé en flèche depuis dix ans. Du milieu des années 1990 à la fin des années 2000, le Canada se situait au 4^e rang des pays les plus industrialisés pour l'augmentation du revenu.⁴²

L'écart croissant entre les revenus est inquiétant pour de nombreuses raisons. Les inégalités profondes sont associées à une espérance de vie plus courte, à des difficultés scolaires et à des problèmes de comportement, à la faim et de l'activité physique restreinte chez les enfants.⁴³ Elles engendrent des tensions sociales et soulèvent des questions morales sur la justice au Canada⁴⁴, car les chances d'échapper à la pauvreté ne sont pas du côté des enfants et des familles à faible revenu qui profitent beaucoup moins de la croissance économique que leurs contreparties plus riches.

La croissance des inégalités de revenu est principalement causée par des changements fiscaux apportés depuis le



début des années 1990 par tous les ordres de gouvernement qui ont transformé notre système d'imposition plutôt progressif en un système moins progressif en vertu duquel les Canadiens mieux nantis sont avantagés et les inégalités, exacerbées.⁴⁵ Ces baisses d'impôt ont étouffé les services existants et il est difficile de parler d'étendre les programmes sociaux même si des preuves convaincantes démontrent qu'il pourrait être rentable de le faire et que, souvent, une plus grande égalité « sous-tend un meilleur rendement économique ».⁴⁶



Un sondage récent révélait que 77 % des Canadiens pensent que l'écart de revenu croissant est un problème important au Canada et 83 % appuient une hausse d'impôt chez les plus riches.⁴⁷

Campagne 2000 s'inquiètent des discussions portant sur de nouvelles réductions d'impôt généralisées, ce qui aurait pour effet d'accroître les inégalités et de rendre les mesures de réduction de la pauvreté encore moins abordables.

Puisque la pauvreté est la racine de tous les autres facteurs de risque structurels, c'est-à-dire logement sous les normes, toxicomanie et sous-financement de l'éducation, des services de santé et des programmes de protection de l'enfance et de la jeunesse, s'attaquer d'abord à la pauvreté apportera des changements importants pour les enfants et les jeunes Autochtones dans tous les domaines de désavantages structurels.

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, 2013 ⁴⁸



<http://www.fncaringsociety.com/fr/ayez-un-coeur-pour-les-enfants-des-premi%C3%A8res-nations>

La population autochtone au Canada est jeune et augmente rapidement, soit plus de six fois plus rapidement que la population non autochtone. Près de la moitié (48 %) des Autochtones au Canada sont âgés de moins de 25 ans. Les Autochtones du Canada sont de plus en plus nombreux à vivre en milieu urbain. Plus d'un sur quatre, soit 26 %, vit à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Calgary, Edmonton et Vancouver.⁴⁹

Les enfants autochtones et leurs familles sont plus à risque d'être pauvres au Canada. Le terme générique « autochtone » désigne les trois principaux groupes possédant des droits autochtones en vertu de la constitution du Canada. Ce sont : Les Premières nations ou Indiens, les Métis et les Inuits. Les Autochtones comprennent à la fois les personnes inscrites et les personnes non inscrites comme Indiens. Il faut signaler que seuls les Autochtones inscrits vivent dans des réserves (appelées aussi communautés autochtones) et ils sont assujettis à la *Loi sur les Indiens*.⁵⁰ Le gouvernement fédéral a l'entière responsabilité de soutenir les communautés autochtones ou de leur fournir des services et des programmes de soutien du revenu.

Le terme « métis » désigne toute personne qui s'identifie comme tel, qui descend de Métis de souche, qui se distingue des autres Autochtones et qui est acceptée par la nation métisse.⁵¹ Les Métis sont issus du mariage de femmes des nations Crie, Ojibwa et Saulteux avec des commerçants de fourrures français et écossais au milieu du XVIIe siècle et, plus tard, lorsque le Canada s'est développé à l'ouest, d'unions avec des Scandinaves, des Irlandais et des Anglais. Les Inuits sont des Autochtones dont les ancêtres, les Thulé, étaient des

chasseurs et des cueilleurs. La plupart des Inuits vivent encore dans l'Arctique.⁵²

Des recherches récentes basées sur le recensement de 2006 confirment que le taux moyen de pauvreté infantile pour l'ensemble des enfants autochtones est de 40 %, alors que le taux moyen de pauvreté infantile est de 17 % pour tous les enfants au Canada. Le statut des enfants autochtones et l'endroit où ils se trouvent sont liés à leur taux de pauvreté. Un enfant autochtone sur deux (50 %) vivant dans une communauté autochtone est en situation de pauvreté. Au Manitoba et en Saskatchewan, deux provinces qui ont un pourcentage élevé d'enfants des Premières nations, le taux de pauvreté infantile chez les enfants autochtones dépasse 50 %. Dans ces communautés où la population d'enfants augmente rapidement, le gouvernement fédéral a le mandat de financer les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, le logement et les programmes de soutien du revenu.⁵³ Le plafond de deux pour cent imposé sur les transferts du gouvernement fédéral aux Premières nations depuis 1996 a eu un effet dévastateur sur la capacité des communautés autochtones de répondre aux besoins de leurs populations qui augmentent rapidement.

Pour les enfants inscrits des Premières nations, l'éducation et les programmes de protection de l'enfance sont des services essentiels pouvant améliorer de façon significative leur mieux-être et leur situation économique à long terme. Pourtant, ni l'éducation ni les programmes de protection de l'enfance n'ont les ressources matérielles et financières suffisantes pour répondre aux besoins des enfants et des familles qu'ils doivent servir.

Les enfants autochtones et leurs familles sont plus à risque d'être pauvres au Canada

Le sous-financement chronique des organismes d'aide à l'enfance des Premières nations persiste en dépit d'une plainte déposée par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations et l'Assemblée des Premières nations en 2007 contre le gouvernement du Canada auprès du Tribunal canadien des droits de la personne alléguant de la discrimination au chapitre de la prestation des services aux enfants et aux jeunes dans les communautés autochtones.

Les organismes d'aide à l'enfance des Premières nations reçoivent 22 % de moins de financement par personne que leurs contreparties provinciales en vertu d'une formule de financement qui n'a pas été révisée depuis 1988.⁵⁴ Parce qu'elles disposent de moins de ressources, les communautés autochtones fournissent moins de programmes et d'activités aux enfants et elles confient plus rapidement et plus fréquemment les enfants aux soins des organismes de protection de l'enfance que ce n'est le cas pour les enfants vivant ailleurs. En 2007, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), en collaboration avec les Premières nations intéressées, a commencé à financer des services de prévention améliorés; à ce jour, cette approche existe dans six provinces.⁵⁵

Après près de sept ans de litiges juridiques, le Tribunal canadien des droits de la personne a commencé ses audiences dans cette cause en 2013. Les résultats de cette plainte auront une grande incidence, démontrant dans quelle mesure la *Loi canadienne sur les droits de personne* peut s'avérer un mécanisme de transformations pour les communautés des Premières nations.⁵⁶

Le nombre d'enfants des Premières nations pris en charge en 2010 (27 500) était trois fois plus élevé qu'à l'apogée des pensionnats autochtones durant les années 1940.⁵⁷

La situation de l'éducation publique dans les communautés autochtones exige une réforme culturelle adaptée à la communauté et menée par le milieu. Les 515 écoles dans les communautés autochtones relevant de la compétence fédérale sont tenues de respecter les mêmes normes que les écoles financées par le gouvernement provincial et pourtant elles ne reçoivent pas le même financement.⁵⁸ À titre d'exemple, on n'accorde pas de financement pour les bibliothèques, les ordinateurs, la formation des enseignants, l'éducation spécialisée.⁵⁹

Non seulement ne tient-on pas compte de leur isolement et du traumatisme intergénérationnel résultant des pensionnats



autochtones, mais les écoles des Premières nations reçoivent de 2 000 \$ à 3 000 \$ de financement de moins par personne. Les taux de persistance scolaire, bien que légèrement en hausse, demeurent faibles. En 2006, 51 % des adultes autochtones âgés de 25 à 34 ans qui vivaient dans une réserve n'avaient pas achevé d'études secondaires. À l'extérieur de la réserve, le taux de décrochage scolaire était de 29 % comparativement à 10 % dans la population non autochtone.⁶⁰ Il est encourageant de constater que les élèves autochtones qui terminent l'école secondaire réussissent aussi bien que leurs contreparties non autochtones dans les programmes d'éducation postsecondaire.⁶¹ À l'instar de la population en général, le revenu des Autochtones augmente de façon significative à mesure que leur niveau de scolarisation augmente.⁶²

Dans un récent document officiel du gouvernement fédéral sur le projet de loi sur l'éducation des Premières nations, on y décrivait les plans de mise en œuvre de la *Loi sur l'éducation des Premières nations*, dont le dépôt est prévu au début de 2014, suivant l'analyse des commentaires reçus. Fait à remarquer, dans le document, on ne prévoit accorder de fonds additionnels aux écoles autochtones pour enrayer l'écart de financement et on n'aborde pas les préoccupations de nombreux organismes autochtones qui souhaitent l'élaboration, la création et la mise en œuvre d'un système d'éducation pour les Premières nations.⁶³ Campagne 2000 espère que la rétroaction des parties intéressées et les négociations produiront une proposition améliorée de réforme de l'éducation chez les Premières nations.



<http://www.fncaringsociety.com/fr/ce-que-vous-pouvez-faire>

Le Canada a encore besoin de ce programme national de garde à l'enfance... maintenant plus que jamais

Tendances et faits 2012

Les données, la recherche, les reportages dans les médias et les récits de parents convergent tous pour dire que le Canada ne répond pas, d'une façon ou d'une autre, aux besoins de services de garde d'une majorité d'enfants et de familles. Les parents cherchent désespérément des services de garde de qualité dans toutes les provinces et à l'extérieur du Québec, ils paient des frais de garde exorbitants.

Les garderies commerciales de type grande surface ou les chaînes prennent de l'expansion dans la plupart des provinces et des territoires.



Les parents font face à un marché où l'acheteur doit prendre garde, disposant de peu d'informations et de moins de choix encore, et

cela, pendant que des reportages sur des garderies non réglementées, et parfois dangereuses, font la une des journaux et que la qualité dans les services de garde réglementés laisse trop souvent à désirer.

La participation des mères au marché du travail continue d'augmenter d'année en année, mais le développement des services de garde et l'augmentation de leur financement public ont considérablement ralenti. Non seulement le Canada n'a pas de système national de garde à l'enfance, mais aucune province ni aucun territoire n'ont encore mis en place un réseau bien conçu et intégré de services d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance répondant aux besoins des familles.

Les données les plus récentes indiquent qu'au cours des deux dernières années, le nombre de places en services de garde réglementés a légèrement augmenté, mais qu'elles ne répondent qu'à 22,5 % des enfants de 0 à 5 ans en garderie (temps plein et temps partiel) et à 20,5 % des enfants de 0 à 12 ans, tous types de services de garde réglementés confondus; et la couverture est encore moindre pour les bébés et les bambins.

Les données indiquent qu'en dépit d'une hausse importante du taux de natalité et d'une cohorte actuelle beaucoup plus importante d'enfants de 0-4 ans que depuis des années, la croissance des services de garde réglementés continue d'être

lente au point de ne pas suivre l'augmentation de la population d'enfants.⁶⁴ La plupart des familles, croit-on, dépendent de services non réglementés, parfois légaux et parfois non; on ne dispose pas de données précises à ce sujet.

Les familles à faible revenu sont souvent mal servies. Toutes les provinces et tous les territoires, sauf au Québec, versent des subventions pour frais de garde. Mais comme elles sont souvent insuffisantes, la garderie n'est pas abordable, même pour les parents admissibles. À cause du rationnement des subventions en Ontario, les listes d'attente sont longues et dans d'autres provinces, même les familles très défavorisées doivent payer un surplus important en sus du montant de la subvention, qui peut atteindre autant que 500 \$/mois. Les données de 2010 indiquent que depuis 2001, le pourcentage d'enfants recevant une subvention a été plutôt stagnant et a même baissé dans certains cas.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que des places sont offertes que les services de garde sont pour autant accessibles. Pour qu'ils soient accessibles, les frais de garde doivent être abordables. Des données de 2012 indiquent que les frais de garde mensuels moyens à l'échelle du Canada sont de 761 \$ pour des bébés, 701 \$ pour des bambins et 674 \$ pour des enfants de 3-4 ans. Il faut dire que ces moyennes ne dressent pas un portrait réaliste de la situation. Au Québec, les frais de garde sont de 152 \$ par mois, tous âges confondus.⁶⁵



Le financement public des services de garde réglementés et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

Le point de repère international en matière de dépenses publiques pour l'éducation préscolaire et la garde de jeunes enfants (pour les services de garde réglementés et à la maternelle) est de 1 % du PIB.⁶⁶ Les fonds publics consacrés à ces services par le Canada ont été estimés en 2006 à 0,25 % du PIB, le classant au dernier rang de quatorze pays riches.⁶⁷ En 2012, les dépenses publiques des provinces et des territoires pour les services de garde réglementés ont été de 3,6 milliards de dollars, une légère hausse par rapport à 2,9 milliards lors de l'évaluation de l'OCDE. Il faut noter toutefois que les dépenses du Québec représentaient 65 % de toutes les dépenses faites en 2012 au Canada pour les services de garde réglementés.⁶⁸

En 2006, après avoir aboli le programme national embryonnaire de garde à l'enfance (qui aurait coûté initialement 1 milliard par année), le gouvernement Harper lui a « substitué » la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). Ce programme de 2,5 milliards par année est distribué par la poste aux familles sous forme d'un chèque mensuel de 100 dollars imposables pour les enfants âgés de moins de 6 ans. Le but déclaré de la PUGE est d'offrir un « choix en matière de garde d'enfants ». Aucun reçu ni compte rendu n'est exigé. Selon une analyse réalisée par le Caledon Institute, en vertu de la conception de la PUGE, une fois l'impôt payé, ce sont les familles monoparentales à qui profite le moins la PUGE.⁶⁹

Les fonds publics consentis à la PUGE depuis 2006 à aujourd'hui atteignent environ 17,5 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral n'a pas recueilli de données pour connaître la façon dont ces 17,5 milliards ont été dépensés. Une analyse récente de la PUGE, fondée sur les données disponibles, concluait que l'affirmation selon laquelle la PUGE a donné plus de choix aux familles en matière de garde d'enfants était contestable au mieux. Si la dépense annuelle de 2,5 milliards de dollars avait été affectée à des services de garde réglementés, elle aurait pu modestement financer 700 000 places de plus chaque année.⁷⁰

Le Canada a encore besoin d'un programme national de garde à l'enfance

Les données, la reconnaissance de leurs bienfaits pour les familles, les enfants et l'économie, et le bon sens ne font que confirmer le besoin urgent de services de garde de qualité pour

les familles partout au Canada. Et pour y parvenir, la solution la plus évidente est un programme national assorti d'un certain nombre de caractéristiques communes à celles d'autres programmes sociaux nationaux comme le programme d'assurance-maladie. Les opposants aux services de garde affirment qu'un programme national se traduirait par une approche uniforme, gérée par Ottawa et insensible aux différences entre les familles. Ce point de vue constitue cependant une interprétation erronée du concept de programme national que met de l'avant Campagne 2000 depuis le tout début jusqu'à aujourd'hui.

Les personnes prônant un programme national de garde à l'enfance envisagent un système bien conçu et suffisamment financé qui englobe à la fois la dimension « soins/garde » et la dimension « éducation à la petite enfance »; un système qui se développerait au fil du temps pour inclure tous les enfants, peu importe la situation d'emploi de leurs familles, la région habitée ou leurs capacités. À l'échelle locale, le système offrirait une gamme diversifiée de services de qualité, y compris des programmes d'éducation parentale pour les parents à la maison avec de jeunes enfants, des jardins d'enfants à temps partiel, des garderies, des services de garde en milieu familial bien réglementés et des programmes parascolaires pour les enfants d'âge scolaire. Les services seraient abordables et ils seraient financés et gérés par des pouvoirs publics; ils seraient à but non lucratif, participatifs, respectueux de la diversité et complètement intégrés (inclusifs). Les services de garde seraient un volet d'une politique publique globale comportant des congés parentaux améliorés et d'autre soutien aux familles, comme une prestation nationale pour enfants bonifiée.

Le programme-cadre national reposerait sur des principes nationaux partagés, sur un cadre de reddition de comptes et sur des capacités de collecte de données, de recherche et d'évaluation. Les systèmes de prestation de services seraient bien implantés et ils seraient conçus et administrés par chaque province et territoire. Ces systèmes comprendraient des structures publiques locales de planification, de gestion et de participation parentale. Ce cadre national et les services qui s'y rattacherait s'inspireraient des meilleures études disponibles, ils s'inscriraient dans le fédéralisme canadien et ils fourniraient aux familles de véritables choix (un éventail réel de choix).



Beaucoup de familles à faible revenu au Canada n'ont pas accès à un logement stable, abordable, sécuritaire et décent. L'insécurité en matière de logement est profonde et persistante dans toutes les régions du pays. Les données récentes indiquent que les familles les moins riches consacrent une plus grande partie de leur revenu que les autres à un logement inadéquat, malsain pour leur santé et leur qualité de vie, ce qui entraîne une augmentation des dépenses de santé. Cela illustre la nécessité pour le Canada de se doter d'une stratégie nationale en matière de logement.

Beaucoup trop de Canadiens et de Canadiennes vivent dans un logement précaire et ont un besoin impérieux de logement, ce qui signifie que leur logement ne répond pas à une ou plusieurs des qualités suivantes :

- Adéquat : ne nécessite pas de réparations majeures
- Convenable : compte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition des résidents selon la Norme nationale d'occupation.
- Abordable : ne coûte pas plus que 30 % du revenu avant impôt du ménage.

Une famille sur deux dont le revenu annuel est inférieur à 30 350 \$ vit dans un logement inadéquat, non convenable ou inabordable⁷¹ et ces familles sont quatre fois plus susceptibles que la moyenne de se retrouver mal logées. Élever des enfants dans un logement inadéquat et non sécuritaire peut causer des problèmes de santé et des difficultés à l'école qui perdureront.

Des données récentes confirment qu'un ménage sur quatre au Canada consacre plus de 30 % de son revenu au logement.⁷² En chiffres absolus, cela signifie que 3,2 millions de ménages consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement, ce qui les place dans une situation de logement précaire. Le fait que près d'un ménage sur neuf au Canada (plus de 11 % de l'ensemble des ménages) consacre plus de 50 % de son revenu au logement est encore plus préoccupant. Le logement au pays n'est pas seulement dispendieux pour les personnes seules, les familles avec enfants et les collectivités, mais cette situation coûte cher à notre économie et au gouvernement.⁷³



Qui sont les personnes sans-abri au Canada?

Au moins 200 000 personnes au Canada se retrouvent dans la rue dans une année donnée. Et de ce nombre, 22 000 sont des enfants, c'est-à-dire plus d'une personne sans abri sur dix. Il est inquiétant de constater que les enfants et leurs familles représentent le sous-groupe de personnes sans-abri qui croît le plus rapidement. D'autres groupes qui sont particulièrement vulnérables à l'itinérance sont les Autochtones, les femmes, les jeunes et les familles qui échappent à une situation de violence faite aux femmes.⁷⁴

Laquelle des options suivantes choisiriez-vous?

A photograph of a person lying on a wooden park bench, appearing to be asleep. The person is wearing a blue jacket and dark pants. The background shows a park setting with trees and a paved path.

Lit dans un refuge = 69 \$/jour
Cellule de prison = 143 \$/jour
Lit pour malade psychiatrique = 665 \$/jour

Logement supervisé/social = de 25 \$ à 31 \$/jour

Chaque Canadien mérite un endroit qu'il pourra qualifier de chez-soi.
Selon les coûts moyens dans la ville de Toronto, 2009.

ACHRU CHRA
www.chra-achru.ca

Source : Avec l'autorisation de l'Association canadienne de l'habitation et de la rénovation urbaine www.chra-achru.ca

L'itinérance est la manifestation la plus visible du besoin de logement, mais la plupart des besoins de logement sont invisibles. « L'itinérance cachée » est également un phénomène grandissant. L'itinérance cachée fait référence à des personnes hébergées temporairement par des amis, par des membres de leur famille ou d'autres personnes parce qu'elles n'ont pas d'autre endroit où vivre et aucune perspective de logement permanent dans l'immédiat.⁷⁵

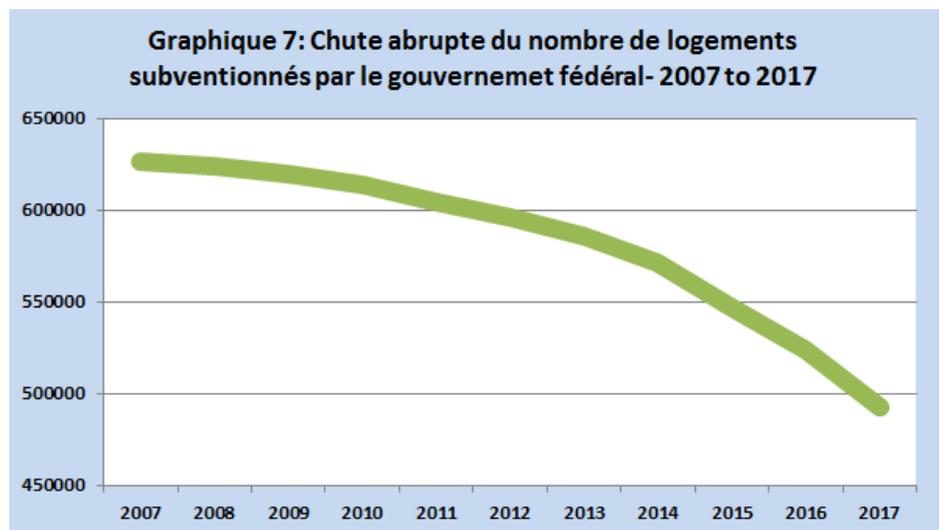
L'engagement du gouvernement fédéral doit être substantiel et soutenu.

La hausse des dépenses fédérales pour le logement annoncée dans le budget de 2013 a été bien reçue en tant que modeste contribution pour combler l'écart entre les besoins de logement non satisfaits et la situation actuelle. La prolongation de la stratégie nationale sur l'itinérance, malgré une légère baisse de financement, les allocations au logement au Nunavut et finalement les 253 M\$ accordés annuellement (fonds équivalents fournis par les provinces et territoires) pour étendre à cinq ans l'investissement actuel et soutenir la construction de nouveaux logements sociaux abordables sont d'importants ajouts au portefeuille du logement du gouvernement.

Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à l'annonce sur le logement abordable, et ce, malgré les demandes des provinces. Du point de vue des familles canadiennes, le gouvernement fédéral doit conclure des ententes avec les provinces et les territoires afin que les 253 M\$ soient disponibles immédiatement pour bâtir des logements. Cette allocation est un acompte raisonnable sur les 2 milliards de dollars nécessaires pour financer une initiative nationale globale de logement abordable.⁷⁶

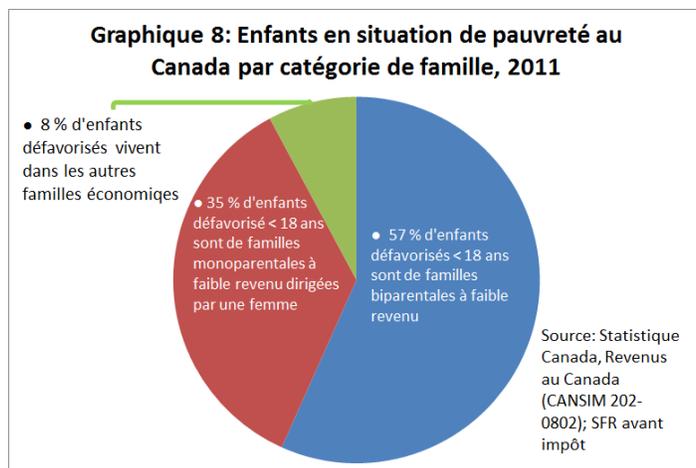
Par ailleurs, le gouvernement doit renverser la tendance à la baisse des dépenses pour les logements subventionnés par le fédéral. Au cours des deux dernières décennies, les investissements fédéraux dans le

logement à but non lucratif, coopératif et social ont diminué et on s'attend à ce que cette tendance se poursuive au-delà de 2017. L'impact sur les ménages est marquant. En effet, la diminution des investissements du gouvernement fédéral sera de 21 % et touchera près de 134 000 foyers. À mesure que diminueront les investissements, le logement deviendra de moins en moins abordable. Dans une décennie marquée par la récession et un marché de l'habitation en surchauffe, un phénomène qui augmente la pression sur le logement abordable, les investissements fédéraux doivent augmenter et non pas diminuer.



Source : Les données sont extraites du plan d'affaires - horizon 2017 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et d'un graphique créé par le Wellesley Institute.

Les familles monoparentales dirigées par une femme sont plus vulnérables à la pauvreté



Les enfants défavorisés vivent pour la plupart dans une famille biparentale, comme l'illustre ce graphique.

Il y a eu du progrès, mais les familles monoparentales dirigées par une femme sont plus vulnérables à la pauvreté. Plus de la moitié (52,1 %) ⁷⁷ des mères seules avec des enfants de moins de 6 ans sont en situation de pauvreté. Les mères seules doivent composer avec le fait d'être l'unique pourvoyeuse de la famille et de devoir assurer à leurs enfants un service de garde convenable et un logement décent, tous deux souvent inabordables.

Remerciements de Campagne 2000

Campagne 2000 est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Pour une liste complète de nos partenaires, allez à www.campaign2000.ca.

Campagne 2000 remercie les groupes suivants pour leur appui :

Travailleurs canadiens de l'automobile, Société d'aide à l'enfance de Toronto, Community Sector Council (T.-N.), Fédération des enseignantes et des enseignants du primaire de l'Ontario, Banques alimentaires du Canada, Abolissons la pauvreté, Ontario English Catholic Teachers Association, Association des enseignantes et des enseignants du secondaire de l'Ontario, Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), Social Planning Council of Winnipeg, Faculté du travail social, Université du Manitoba, Fonds humanitaire du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, Unifor, Ontario Association of Social Workers, First Call BC Child and Youth Advocacy Association et nos très dévoués membres du comité de direction et partenaires nationaux, provinciaux et communautaires, ainsi que les nombreux individus et organismes qui nous appuient.

Un merci spécial à First Call BC, Child and Youth Advocacy Association, Centre canadien de politiques alternatives, Social Planning Council of Winnipeg, Childcare Resource and Research Unit, Wellesley Institute, Assemblée des Premières nations, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, Association canadienne de l'habitation et de la rénovation urbaine, et nos dévoués bénévoles pour leur soutien à la recherche.

Pour son soutien constant et sa grande générosité, nos remerciements à Family Service Toronto, l'organisme qui nous héberge, appuyé par United Way Toronto.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

¹ Dre Anna Reid. (Juin 2013). Présentation par l'Association médicale canadienne à un caucus multipartite sur la pauvreté. Ottawa.

² Association médicale canadienne. (2013). *Les soins de santé au Canada: Qu'est qui nous rend malades?* Source :

http://www.cma.ca/multimedia/CMA/Content/Images/Inside_cma/Advocacy/HCT/What-makes-us-sick_en.pdf

³ Macdonald, D. et Wilson, D. (2013). *Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada*. Source :

http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/06/Poverty_or_Prosperty_Indigenous_Children.pdf

⁴ Statistique Canada. CANSIM, tableau 202-0802. MFR après impôt, 2011.

⁵ Yalnizyan, A. (17 septembre 2012). Four years after Lehman: Are you better off? *Globe and Mail*. Source :

<http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/economy/economy-lab/four-years-after-lehman-are-you-better-off/article4544960/>

⁶ Tarasuk, V., Mitchell, A., et Dachner, N. (2013). *Household food insecurity in Canada 2011*. Source :

<http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/>

⁷ Banques alimentaires du Canada. (2013). Bilan-faim 2013. Source : <http://www.foodbanksCanada.ca/getmedia/b2aecaa6-dfdd-4bb2-97a4-abd0a7b9c432/HungerCount2013.pdf.aspx?ext=.pdf>.

⁸ Macdonald, D. et Wilson, D. (juin 2013). *Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada*. Source :

http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/06/Poverty_or_Prosperty_Indigenous_Children.pdf

⁹ Statistique Canada. (2011). *Les lignes de faible revenu, 2009-2010* (N° du catalogue 75F0002M, N° 002). Ottawa (Ontario) Auteur : Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011002-eng.pdf>

¹⁰ Statistique Canada. CANSIM tableau 202-0808 (base de données). *Mesures de faible revenu par source de revenu et taille des ménages, dollars constants de 2011, par année (dollars)*

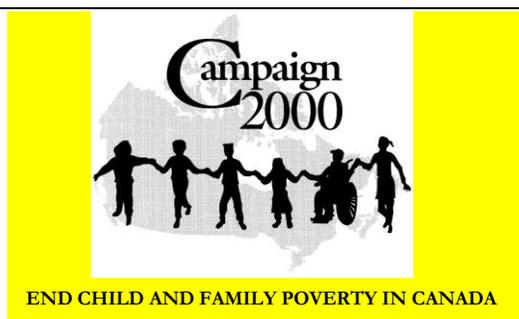
¹¹ Statistique Canada. (2011). *Les lignes de faible revenu, 2009-2010* (N° du catalogue 75F0002M, N° 002). Ottawa (Ontario) Auteur : Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2011002-eng.pdf>

¹² Idem

-
- ¹³ Hudson, C.A. (2013). *Poverty Costs 2.0: Investing in Albertans*. Source: http://povertyreduction.alberta.ca/files/documents/finalwebreadypovertycosts2.0_0.pdf
- ¹⁴ Conference Board du Canada. (2013). *Child Poverty*. Source: <http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/society/child-poverty.aspx>
- ¹⁵ Idem
- ¹⁶ Centre de recherche Innocenti - UNICEF (2012). Mesurer la pauvreté infantile. Nouveaux tableaux de classement de la pauvreté des enfants dans les pays riches. Bilan *Innocenti 10* de l'UNICEF, centre de recherche Innocenti, Florence.
- ¹⁷ Le gouvernement du Québec s'est dit d'accord avec les principes de base de la PNE. Le Québec a décidé de ne pas participer au programme parce qu'il veut la maîtrise des programmes de soutien du revenu pour les enfants. Néanmoins, il a adopté une approche similaire à celle de la PNE.
- ¹⁸ Agence du revenu du Canada PFCE (2013) : calcul et versements. Source : http://www.cra-arc.gc.ca/bnfts/cctb/fq_pymnts-eng.html
- ¹⁹ Prestation nationale pour enfants. (2013). La Prestation nationale pour enfants : rapport d'étape 2008. Source : <http://www.nationalchildbenefit.ca/eng/08/page08.shtml>
- ²⁰ Cette analyse s'appuie sur la base de données et le modèle de simulation de politique sociale de Statistique Canada. Les Hypothèses de départ et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation sont l'œuvre de Sid Franke, PHD, École de travail social, Université du Manitoba, de Laurel Rothman et d'Andrew Mitchell; les auteurs acceptent toute responsabilité pour l'utilisation et l'interprétation de ces données.
- ²¹ Curry, B. (28 octobre 2013). No Evidence Conservative tax credit made kids more active, analysis shows. *Globe and Mail*. Source : www.globeandmail.com
- ²² Friendly, M. (2013). *The \$17.5 billion question : Has the Universal Child Care Benefit given families "choice in child care"?* Source : http://www.childcarecanada.org/sites/default/files/BN_UCCB_10_15_0.pdf
- ²³ Weir, E. (2013) *Part-Time Growth in a "Hamster Wheel" Job Market*. Source : <http://www.progressive-economics.ca/2013/09/06/part-time-growth-in-a-hamster-wheel-job-market/>
- ²⁴ Citizens for Public Justice. (2013) *Poverty Trends Scorecard. Fact Sheet Series: Labour Market Trends Report 2013*. Source : http://www.cpj.ca/sites/default/files/docs/Labour_Market_Trends_Final.pdf
- ²⁵ Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario Research Group. (2013). *It's More than Poverty: Employment Precarity and Household Well-Being Summary*. Source : <http://pepsouwt.files.wordpress.com/2013/02/its-more-than-poverty-summary-feb-2013.pdf>
- ²⁶ Citizens for Public Justice. (2013) *Poverty Trends Scorecard. Fact Sheet Series: Labour Market Trends Report 2013*. Source : http://www.cpj.ca/sites/default/files/docs/Labour_Market_Trends_Final.pdf
- ²⁷ Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario Research Group. (2013). *It's More than Poverty: Employment Precarity and Household Well-Being Summary*. Source : <http://pepsouwt.files.wordpress.com/2013/02/its-more-than-poverty-summary-feb-2013.pdf>
- ²⁸ Fédération canadienne des étudiants et étudiantes (2012). (2012). *L'éducation publique pour le bien commun. Une vision nationale pour l'éducation postsecondaire*. Source : http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/05/CFS-2011-Public_Education_for_the_Public_Good-EN.pdf
- ²⁹ Galarnau, D., Morissette, R., et Usalcas, J. (2013). *La situation a-t-elle changé au Canada pour les jeunes?* (Catalogue no 75-006-X). Ottawa (Ontario) Statistique Canada. Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2013001/article/11847-eng.htm>
- ³⁰ Idem
- ³¹ Idem
- ³² Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario Research Group. (2013). *It's More than Poverty: Employment Precarity and Household Well-Being Summary*. Source : <http://pepsouwt.files.wordpress.com/2013/02/its-more-than-poverty-summary-feb-2013.pdf>
- ³³ Curry, B. (28 octobre 2013). Canada's two-tiered mental health care. *National Post*, p. A12.
- ³⁴ Gilmore, J. (2010). *Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs* (Catalogue no 81-004-XIE) Ottawa (Ontario) Statistique Canada. Source: <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2010004/article/11339-eng.htm>
- ³⁵ Noble, A. (2012). *C'est l'affaire de tous : engager le secteur privé dans les solutions à l'itinérance chez les jeunes*. Source : http://raisingtheroof.org/RaisingTheRoof/media/RaisingTheRoofMedia/Documents/RtR_PS_FullReport_EN_web.pdf
- ³⁶ Gilmore, J. (2010). *Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs* (Catalogue no 81-004-XIE) Ottawa (Ontario) Statistique Canada. Source: <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2010004/article/11339-eng.htm>
- ³⁷ Galarnau, D., Morissette, R., et Usalcas, J. (2013). *La situation a-t-elle changé au Canada pour les jeunes?* (Catalogue no 75-006-X). Ottawa (Ontario) Statistique Canada. Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2013001/article/11847-eng.htm>
- ³⁸ Fédération canadienne des étudiants et étudiantes (2012). (2012). *L'éducation publique pour le bien commun. Une vision nationale pour l'éducation postsecondaire*. Source : http://cfs-fcee.ca/wp-content/uploads/sites/2/2013/05/CFS-2011-Public_Education_for_the_Public_Good-EN.pdf
- ³⁹ Foster, K. (2012). *Youth Employment and Un(der) Employment in Canada: More than a temporary Problem?*. Source : <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2012/10/Youth%20Unemployment.pdf>
- ⁴⁰ Idem
- ⁴¹ Grant, T. et McFarland, J. (14 novembre 2013). How Globalization Has Benefited the 1 Per Cent. *Globe and Mail*, pp. A10 -A11.

-
- ⁴² Conference Board du Canada. (2011). *Income Inequality: Is Canada becoming more unequal?* Source : <http://www.conferenceboard.ca/hcp/hot-topics/canInequality.aspx>
- ⁴³ Conseil canadien sur l'apprentissage. (2006). *Conséquences sociales de l'inégalité économique chez les enfants canadiens : Une étude de la documentation canadienne. Résumé* Source : http://www.edu.gov.on.ca/eng/research/social_consequences2.pdf
- ⁴⁴ Conference Board du Canada. (2011). *Income Inequality: Is Canada becoming more unequal?* Source : <http://www.conferenceboard.ca/hcp/hot-topics/canInequality.aspx>
- ⁴⁵ Lee, M. (2007). *Eroding Tax Fairness: Tax Incidence in Canada, 1990-2005.* Source : http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2007/Eroding_Tax_Fairness_web.pdf
- ⁴⁶ Institut Broadbent (2012). *Vers un Canada plus juste : Un rapport sur l'inégalité économique et sociale au Canada.* Source http://www.broadbentinstitute.ca/sites/default/files/documents/towards_a_more_equal_canada.pdf
- ⁴⁷ Idem
- ⁴⁸ Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada *Bulletin de l'automne 2013* Source : http://www.fncaringsociety.com/sites/default/files/Fall%20Newsletter%202013_0.pdf
- ⁴⁹ Association nationale des centres d'amitié (2013). *Centres d'amitié autochtones - un investissement dans la prospérité du Canada* Résumé Source : <http://www.scribd.com/doc/172250730/NAFC-Report>
- ⁵⁰ Macdonald, D. et Wilson, D. (juin 2013). *Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada.* Source : http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/06/Poverty_or_Prosperty_Indigenous_Children.pdf
- ⁵¹ Métis Nation of Alberta. (sans date) *Definition of Metis.* Source : <http://www.albertametis.com/MNAHome/MNA-Membership-Definition.aspx>
- ⁵² Inuit Tapirit Kanatami. (sans date) *A note on Terminology : Inuit, Métis, First Nations, and Aboriginal.* Retrieved from <https://www.itk.ca/note-terminology-inuit-metis-first-nations-and-aboriginal>
- ⁵³ Macdonald, D. et Wilson, D. (juin 2013). *Poverty or Prosperity: Indigenous Children in Canada.* Source : http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/06/Poverty_or_Prosperty_Indigenous_Children.pdf
- ⁵⁴ Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada (2010). *Exposé au Forum pour mettre fin à l'exclusion.*
- ⁵⁵ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2012). (2013). *De meilleurs résultats pour les enfants des Premières Nations : Le rôle d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada en tant que bailleur de fonds pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.* Source : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100035210/1100100035218>
- ⁵⁶ Assemblée des Premières nations *Bulletin technique* Le Tribunal canadien des droits de la personne - protection de l'enfance, octobre 2013 Source : http://www.afn.ca/uploads/files/13-10-25_nc_bulletin_chrt_fe.pdf
- ⁵⁷ Idem
- ⁵⁸ Rajekar, A. et Mathilakath, R. (2009). *The Funding Requirement for First Nations Schools in Canada.* Source : http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/documents/INAC_Final_EN.pdf
- ⁵⁹ Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada (2013). *Feuille d'information 2 Éducation des Premières nations* Source : <http://www.fncaringsociety.com/sites/default/files/Information%20Sheet%202013-2014%20First%20Nations%20Education%20final.pdf>
- ⁶⁰ Sénat du Canada (2011). *La réforme de l'éducation chez les Premières nations: de la crise à l'espoir: Rapport du Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones.* Source: <http://www.parl.gc.ca/content/sen/committee/411/appa/rep/rep03dec11-e.pdf>
- ⁶¹ Mendelson, M. (2006). *Aboriginal Peoples and Post Secondary Education in Canada.* Source: <http://www.caledoninst.org/publications/pdf/595Eng.pdf>
- ⁶² Idem
- ⁶³ Assemblée des Premières nations (2013). Le Chef national de l'Assemblée des Premières nations réagit à la publication du document du gouvernement fédéral, Une ébauche de projet de loi sur l'éducation des Premières nations. Source: <http://www.afn.ca/index.php/en/news-media/latest-news/assembly-of-first-nations-national-chief-responds-to-the-release-of-fe>
- ⁶⁴ Friendly, M., Halfon, S., Beach, J. et Forer, B. (2013). *Early childhood education and care in Canada 2012.* Source: http://childcarecanada.org/sites/default/files/CRRU_ECEC_2012.pdf
- ⁶⁵ Flanagan, K., Beach, J. & Varmuza, P. (2013). *Oui, ça nous touche encore! Une enquête auprès des garderies et des centres de la petite enfance au Canada. Faits saillants.* Source: http://www.ccscc-cssqe.ca/sites/default/files/uploads/Projects-Pubs-Docs/EN%20Pub%20Chart/YouBetSurveyReport_Final.pdf
- UNICEF, 2008. *Transition en cours dans la garde et d'éducation des jeunes enfants Tableaux de classement pour les services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays riches.* Source: http://www.unicef.or.jp/library/pdf/lab0_ro8.pdf.
- ⁶⁷ Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). *Petite enfance, grands défis II Document synthèse Examen thématique consacré à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants.* Direction de l'éducation Paris. Auteurs :
- ⁶⁸ Friendly, M., Halfon, S., Beach, J. et Forer, B. (2013). *Early childhood education and care in Canada 2012.* Source: http://childcarecanada.org/sites/default/files/CRRU_ECEC_2012.pdf

- ⁶⁹ Battle, K., Torjman, S. et Mendelson, M. (2006). *More than a name change: The Universal Child Care Benefit*. Source : <http://pepsouwt.files.wordpress.com/2013/02/its-more-than-poverty-summary-feb-2013.pdf>
- ⁷⁰ Friendly, M. (2013). *The \$17.5 billion question : Has the Universal Child Care Benefit given families "choice in child care"?* Source : http://www.childcarecanada.org/sites/default/files/BN_UCCB_10_15_0.pdf
- ⁷¹ L'observateur du logement au Canada. (2010). *Tendances récentes en matière de logement : Abordabilité et besoin impérieux de logement*. Source : http://www.cmhc.ca/en/corp/about/cahoob/upload/chapter6_2010_trends_in_affordability_chn.pdf
- ⁷² Shapcott, M. (2013). *Housing insecurity and homelessness: What should be done?* [Présentation PowerPoint] Source : <http://www.wellesleyinstitute.com/publication/housing-insecurity-and-homelessness-what-should-be-done/>
- ⁷³ Idem
- ⁷⁴ Chez Toit (2013). *Initiative pour contrer l'itinérance chez les enfants et les familles* Source <http://www.raisingtheroof.org/Our-Programs/Child---Family-Homelessness.aspx>
- ⁷⁵ Idem
- ⁷⁶ Communication personnelle avec Michael Shapcott de la Wellesley Institute. 7 novembre 2013
- ⁷⁷ L'Institut Vanier de la famille (2010). *La famille compte : Profil des familles canadiennes IV*. Source : http://www.vanierinstitute.ca/families_count_-_profiling_canadas_families_iv



Campagne 2000 est une coalition pancanadienne non partisane de plus de 120 organismes nationaux, provinciaux et communautaires engagés à travailler ensemble pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Pour une liste complète des organismes partenaires, se rendre à www.campaign2000.ca. On peut télécharger ce rapport et d'autres publications de Campagne 2000 à www.campaign2000.ca ou composer le 416-595-9230, poste 244 pour en recevoir des exemplaires.

© 2013 Campagnes 2000

ISBN novembre 2013 : 1-894250-79-6

Publication : **Campagne 2000**

(Ont contribué à ce rapport : Sid Frankel, Martha Friendly, Liyu Guo, Anita Khanna, Felicia Rocha, Laurel Rothman)

Traduction : Jocelyne Tougas

Graphisme et mise en page : Liyu Guo

Impression : Main-d'œuvre syndiquée, section locale 594, SEFPO

Site web, couverture et photos Ligia Hendry, Family Service Toronto, de jeunes artistes témoins de la pauvreté et d'autres organismes partenaires de Campagne 2000.

Available in English at <http://www.campaign2000.ca/french/index.html>

Campagne 2000, a/s de Family Service Toronto

355, rue Church, Toronto (Ontario) M5B 1Z8

Sites web : www.campaign2000.ca www.familyserVICEToronto.org



<http://www.facebook.com/Campaign2000>



<https://twitter.com/campaign2000>

